

Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc



Commission Sportive

(Cibles anglaises et Beursault)

Championnat régional par équipes départementales

Cahier des charges

Proposition au Comité Directeur du 14/09/2024



○ **Préambule :**

L'organisation du championnat régional par équipes fait l'objet d'un règlement sportif. Ce championnat régional vise à fédérer les Comités Départementaux autour d'un projet sportif de cohésion et identitaire envers leurs archers et à établir une suprématie régionale. Ce cahier des charges a pour but d'aider les organisateurs de cette compétition en leur fournissant un cadre indiquant les différentes contraintes auxquelles ils peuvent être confrontés. Ce document est amendable si besoin.

○ **Objectifs :**

Définir le programme de ce championnat, prendre en compte les contraintes imposées du fait du format de la compétition et anticiper sur les surprises éventuelles en fonction des conditions et des circonstances... Evaluer les caractéristiques du terrain, le nombre de personnes nécessaires à la logistique, etc...

○ **Caractéristiques générales :**

- Le nombre d'équipes est au maximum de 20 (5 départements x 4 équipes).
- L'organisateur doit pouvoir mettre en place 24 cibles avec 1 m 50 entre-axes soit une cible par équipe plus une cible supplémentaire par catégorie (réservées à l'échauffement des archers remplaçants et accessibles durant toute la durée de la compétition).
- L'organisateur doit fournir et mettre en place les blasons
- Le gymnase doit être correctement chauffé et les cibles suffisamment éclairées.
- Il doit également être en mesure d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

○ **Avant la compétition :**

- **Au moins un mois avant la compétition**, l'organisateur doit faire parvenir au Comité Régional et à la Commission Sportive une invitation (qu'il aura soumis et fait valider auparavant par l'arbitre responsable ou le PCRA) avec les renseignements habituels : Identification de l'organisateur, logos du club organisateur et du Comité Régional, date et lieu (adresse précise de la salle), nom de l'arbitre responsable, programme horaire, la tenue exigée, la forme du concours (distances, blasons), et toutes informations favorisant l'accueil des archers concernant les moyens d'hébergement ou la restauration .

- Cette invitation devra être mise en ligne le plus tôt possible sur le site du Comité Régional avec le bulletin d'inscription et de réservation de repas.

- Demander auprès de la mairie dont dépend le club, une autorisation de buvette selon la réglementation en vigueur. Avertir les autorités (police, gendarmerie) de l'organisation de la compétition dans la mesure où cela peut générer un flux important de circulation et des difficultés de stationnement.

- Installer un fléchage permettant un accès aisé au site de compétition à partir d'un lieu facilement repérable sur une carte **ou application** routière. Des lieux de stationnement proches et suffisamment grands doivent être mis à disposition des archers sans que l'organisateur ou le Comité Régional ne puissent être tenus responsables de la sécurité sur ces parkings.

- Quelques jours avant ou la veille du concours, le terrain doit être tracé et le matériel mis en place, s'assurer d'en avoir suffisamment pour un remplacement éventuel (chevalets, paillons, blasons). Disposer de chronotirs en bon état (avec piles de rechange) et tout le matériel nécessaire en cas de panne électrique (panneau de gestion des tirs, drapeaux).

- **Le plan de cible est établi en disposant les équipes par catégories et par ordre de département : 14 - 27 - 50 - 61 - 76.** Chaque cible doit être **numérotée**, avoir une pancarte mentionnant le département et visible depuis le pas de tir (**hauteur d'écriture 10cm mini**).

L'organisateur devra :

○ Editer les feuilles de marque par équipe pour la phase qualificative.

○ Editer les feuilles de marque par équipe pour les phases finales.

- Le Comité Régional diffuse à l'organisateur et à l'arbitre responsable un pack comprenant tous les outils nécessaires à la bonne tenue de la compétition (feuilles de marque pour les phases finales, tableaux des duels, accréditations, feuilles de gestion pour les arbitres, tableau excel pour la gestion des duels, scoreurs, plan type du terrain avec implantation des cibles et repérage des catégories). Certains documents peuvent être dématérialisés au format pdf **et seront à éditer par l'organisateur**. Une signalétique régionale est également à disposition de l'organisateur (bannières, event flags)

- Il est impératif d'utiliser les documents et matériels mis à disposition par le Comité Régional.

○ **Communication :**

- Prévenir les médias de la manifestation et inviter des personnalités.

- Un championnat régional quel qu'il soit doit être l'occasion de mettre notre sport en avant par n'importe quel type de média (TV, Radio, Presse écrite, **réseaux sociaux**, panneaux municipaux, affiches...) et auprès de nos partenaires institutionnels (personnalités locales ou régionales, dirigeants des autres disciplines sportives de la commune, partenaires privés...)

- Un dossier de presse est conseillé pour favoriser la compréhension des journalistes. Ce dossier expliquera le déroulement de la compétition, le palmarès des archers notoires présents... Les films, photos ou prises de son seront faites dans le respect des archers et

ne devront en aucun cas perturber le bon déroulement de la compétition. C'est l'arbitre principal qui autorise l'accès des journalistes ou éventuellement des personnalités à l'aire de jeu.

- Quelques classements définitifs pourront être édités pour les journalistes et ne seront diffusés qu'après les podiums.

○ **Le jour du concours :**

- Afficher le règlement dans le gymnase.

- Disposer de locaux pour le greffe, le poste informatique, les arbitres et pour un éventuel contrôle anti-dopage et mettre des toilettes à disposition.

- Penser pour le poste informatique, à vérifier l'état de l'ordinateur et de l'imprimante (stock de papier, encre).

- Disposer dans la mesure du possible d'une sonorisation pour l'animation (informations, résultats, présentation des matches).

- Prévoir des binômes de bénévoles de terrain pour le remplacement des blasons, l'agrafage, avec quelques outils de base (pinces, marteau) et la résolution des problèmes techniques. Un binôme pour 10 cibles environ.

- Planifier l'heure du repas des différents bénévoles et officiels.

- Chaque délégation départementale pouvant être constituée d'une trentaine de personnes environ, il faut pouvoir disposer d'une salle de restauration pour au moins 150 personnes.

Le repas peut être assuré par un traiteur ou sous forme de plateaux repas.

- L'organisateur doit prendre en charge la restauration des officiels et des arbitres (éventuels gestionnaires des feuilles de marques électroniques). Le nombre de personnes à prendre en compte, en plus des arbitres, pour l'organisation des repas, sera communiqué par le CRNTA au moins trois 3 semaines avant la compétition, ainsi que la liste des personnes dont les repas devront être facturés au CRNTA.

- Editer les résultats pour affichage dès la fin des qualifications et préparer les phases finales.

- Disposer de panneaux d'affichage pour les résultats et les duels

- Pour la phase de duels, placer un scoreur au pied de chaque cible.

- Prévoir une cérémonie protocolaire immédiatement après les finales, présidée par le Président du Comité Régional ou son représentant en présence des personnalités officielles et des arbitres. Les discours doivent être brefs (organisateur, personnalités), podiums avec remise de récompenses, pot de convivialité.

- Le podium (sécurisé et stable) doit être installé dans un endroit favorisant les photos, et doit être entouré par les oriflammes et banderoles du Comité Régional, de la FFTA, du Comité Départemental, du Club organisateur et des éventuels partenaires.

- Le podium doit pouvoir accueillir, par marche, une équipe complète de 6 archers + un coach de façon sécurisée.

○ **A l'issue du concours :**

- Le club organisateur doit transmettre les résultats complets (qualifications et classement final) au format pdf au Comité Régional, à la Commission Sportive, à l'arbitre responsable et aux 5 Comités Départementaux.

○ **Date d'application :**

- Le présent cahier des charges est applicable à partir du **14 septembre 2024**